

DECRET N° 90-28 du 16 Février 1990

portant reclassement dans l'Ordre du Mérite Agricole de certaines Personnalités Béninoises précédemment Membres de l'Ordre du Mérite Agricole du DAHOMEY.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 87-020 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole ;
- VU le Décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 6 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets portant respectivement nomination et promotion de Monsieur FALADE F. Lucien et Consorts ;
- VU les lettres de demande de reclassement dans l'Ordre du Mérite Agricole de la République Populaire du Bénin formulées par les Messieurs FALADE F. Lucien et Consorts ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions de l'article 15 de la Loi N° 87-020 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole, les Personnalités Béninoises dont les noms suivent précédemment Membres de l'Ordre du Mérite Agricole du DAHOMEY sont reclassées dans l'Ordre du Mérite Agricole du BENIN à concordance de grade comme suit :

.../...

I - AU GRADE DE COMMANDEUR

- FALADE F. Lucien
- HOUADJETO, Bertin

II - AU GRADE D'OFFICIER

- OROU KPANDE Mahame
- AGBAHUNGBA Ludovic
- TCHIAKPE Hounyèvou.

III - AU GRADE DE CHEVALIER

- DAHISSIHO Gabriel.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Février 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU. -

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

Barthélémy OHOUEMS. -

AMPLIATIONS : PR 6 - CC/PRPB 4 - Ministères 16 - Gde Chanc. 15 -
CE/LNR 4 - PPC 2 - SGCEN 2 - DP-INSAE-DLC 6 - SPD 2 - CSM 1 -
DCCT 1 - BN-DLN 4 - IGE et ses Sections 4 - UNB-FASJEP-INSJA 6 -
Préfets 6 - JORB 2 - Intéressés 12.-